

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUN 2019**

**Délibération
n° 2019.06.225**

**Décision modificative
n°1 - 2019**

LE VINGT SEPT JUN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, José BOUTTEMY à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD à Anne-Marie BERNAZEAU, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Jeanne FILLOUX à Jean-Jacques FOURNIE, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Alain THOMAS à Françoise DELAGE, Philippe VERGNAUD à Danielle CHAUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Denis DUROCHER, Vincent YOU à André BONICHON

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019**DELIBERATION
N° 2019.06.225**

FINANCES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2019**

Je sou mets à votre approbation la décision modificative n°1 de l'année 2019.

Il s'agit d'une décision modificative consacrée à l'ajustement des crédits, aux transferts de crédits nécessaires à ce stade de l'exécution budgétaire et à la prise en compte des notifications de recettes parvenues à ce jour.

I) BUDGET PRINCIPAL

La présente décision modificative (DM) s'équilibre comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	-310 000,00 €	624 000,00 €	314 000,00 €
Recettes	-310 000,00 €	624 000,00 €	314 000,00 €

A. Section de fonctionnement**A.1 Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement proposées s'élèvent à 624 000 €, avec la répartition suivante par chapitre :

	Montant (€)
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	29 500,00 €
73 Impôts et taxes	174 828,00 €
74 Dotations et participations	276 246,00 €
77 Produits exceptionnels	426,00 €
78 Reprise sur amortissements et provisions	143 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	624 000,00 €

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

- ☆ Les ajustements liés aux notifications des recettes fiscales et des dotations sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Budget	Mvt	Chapitre	Nature-Fonction-Service-Gestionnaire	Libellé nature	Voté	Proposition DM	Nouveau montant	Commentaires
Principal	Recettes	73	73221-01-22-_GA	FNGIR	3 481 717	2 665	3 484 382	Ajustement de l'inscription à la notification définitive
			73223-1-22-_GA	FPIC - Attribution	1 452 000	70 397	1 522 397	
			73114-01-22-_GA	IFER	765 000	8 101	773 101	Ajustement de l'inscription à la notification prévisionnelle
			73112-01-22-_GA	CVAE	8 958 817	27 000	8 985 817	
			73112-01-22-_GA	CFE	12 718 196	-1 693	12 716 503	
			73111-01-22-_GA	TH	17 281 382	-6 321	17 275 061	
			73113-01-22-_GA	Taxes foncières	1 010 712	-531	1 010 181	
		Total chapitre			99 618			
		74	74834-01-22-_GA	Allocation comp. TH	1 160 170	4 652	1 164 822	Ajustement de l'inscription à la notification prévisionnelle
			74833-01-22-_GA	Allocation comp. CFE	15 000	283 594	298 594	Prise en charge par l'Etat des exonérations de CFE des contribuables à la base min réalisant moins de 5 000 € de chiffre d'affaires
			Total chapitre			288 246		

Au chapitre 74, la principale évolution concerne l'allocation de compensation de la CFE du fait de la prise en charge des exonérations pour les entreprises dont le CA est inférieur à 5 000 € (soit + 283 594 €).

Un ajustement des recettes prévisionnelles de Val de Charente Océan de – 12 000 € est également à intégrer (voir infra).

Au chapitre 73, la notification du FPIC, pour sa part intercommunale permet de réajuster la prévision initiale qui se basait sur une année 2018 où le coefficient d'intégration fiscale avait été largement minoré par rapport à 2017. Malgré tout, si l'on compare 2017 à 2019, une perte de 71 937 € est à constater pour la part intercommunale.

Les différentes inscriptions relatives à la mobilité impliquent un ajustement du reversement du VT au budget principal, soit +75 210 €.

Au total, on constate une hausse de 387 864 € des recettes fiscales et dotations cumulées par rapport au budget prévisionnel, soit une variation de 0,83 %.

- ❖ Certaines inscriptions de recettes sont liées à une inscription équivalente en dépenses :

- ☆ L'attribution d'entrées gratuites pour Nautilus n'a pu être constatée en fin d'exercice précédent. Il convient de prévoir en dépenses et en recettes la même somme qui vient constater ce qui est budgétairement assimilé à une subvention : 16 000 € complémentaires sont donc nécessaires.

- ☆ Une reprise de provision de 143 000 € est nécessaire pour le reversement de l'indemnité du même montant à la société Gatineau décidé par l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 28 mars 2019 dans le cadre du contentieux engagé avec l'ex-Communauté de Communes de la Vallée de l'Echelle.

A.2 Dépenses de fonctionnement

L'ensemble des propositions sont récapitulées dans le tableau joint et se répartissent de la façon suivante entre les différents chapitres :

	Montant (€)
011 Charges à caractère général	313 826,00 €
022 Dépenses imprévues	-27 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	66 524,00 €
65 Autres charges courantes	27 080,00 €
67 Charges exceptionnelles	243 570,00 €
68 Provisions	- €
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	624 000,00 €

Il est proposé de réajuster ou de majorer les crédits de fonctionnement du budget primitif dans chacune des compétences suivantes :

☆ **Concernant la compétence coopération territoriale :**

Il est proposé de transférer 24 000 € de crédits entre les chapitres 011, 65 et 67 afin de permettre le versement de subventions dans le cadre des projets suivants :

- Mission FIL « Foire Internationale du Livre » de Novembre 2019 au Mexique :

Dans le cadre de la participation à cet événement, il est prévu de verser une subvention de 20 000 € à la Cité de la Bande Dessinée et de l'Image en tant que coordonnateur et animateur de la présence du territoire. Cette somme inclura l'ensemble des dépenses afférentes.

- Préparation « Afrique 2020 » :

Dans le cadre de la future saison Afrique 2020, un soutien à la préparation de cette manifestation est prévu dès cette année. Ce soutien prendra en particulier la forme de subventions à des opérateurs locaux, avec un 1^{er} projet sur l'Egypte porté par la Cité internationale de la Bande dessinée et de l'Image et l'association Le Portillon. Il est donc nécessaire de réaffecter des crédits à hauteur de 4 000 €, initialement inscrits au chapitre 011 pour les ouvrir au chapitre 65.

☆ **Dans le cadre des politiques attractives portant sur l'emploi et l'économie :**

× GrandAngoulême, dans le cadre de son plan de soutien au **développement de l'Economie Sociale et Solidaire**, apporte un soutien financier à la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif : « l'autre librairie ». Il est proposé le versement d'une subvention d'aide au démarrage de 10 000 €, il convient de prévoir un transfert des chapitres 011 à 67.

* GrandAngoulême souhaite, dans le cadre de sa **compétence économique**, accompagner le programme du pôle de compétitivité Aerospace Valley à hauteur de 5 K€ en 2019. Le projet CréaLAB étant en reconfiguration et les besoins à la baisse, il est proposé de réorienter des fonds vers le chapitre 65.

GrandAngoulême souhaite maintenir l'accompagnement financier du RéSeau Public Numérique à hauteur de 50 K€ en 2018. Il est proposé de réorienter des montants issus des programmes inkubateur et accélération consultants qui prennent du retard.

☆ **Concernant la compétence Enseignement supérieur :**

Conformément à l'élaboration du **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur**, il est proposé de réorienter 25 000 € entre les chapitres 65 et 011 pour la conduite de l'étude concernant le schéma local de l'enseignement supérieur.

Afin de compléter les crédits nécessaires à la cotisation d'Initiative Charente, il est proposé d'affecter un montant de 10 000 € du chapitre 65 sur le chapitre 011.

Dans le cadre du soutien à l'enseignement supérieur, la contribution aux frais du tutorat du PACES s'élève à 4 500 € (transfert de crédits de l'économie).

☆ **Concernant la compétence agriculture :**

Dans le cadre de la déclinaison des actions du **Projet agricole et alimentaire durable** de Grand Angoulême, des transferts de crédits de 22 650 € sont à prévoir entre les chapitres 011 et 65 pour les actions suivantes :

- GrandAngoulême propose depuis plus de 20 ans des programmes pédagogiques sur l'environnement aux écoles et classes spécialisées. Dans le cadre de sa convention de partenariat, il est prévu de verser une subvention de 3 150 € à l'association de protection de la nature et de l'environnement – Charente Nature, pour intégrer une nouvelle animation pédagogique sur « l'alimentation responsable » déclinaison du projet agricole et alimentaire durable de la collectivité. Il est nécessaire de réaffecter des crédits à hauteur de 3 150 €, initialement inscrit au chapitre 011 pour les ouvrir au chapitre 65.
- Grand Angoulême soutient l'expérimentation et la recherche. Dans le cadre agricole, il s'agit d'étudier les incidences, positives ou négatives, sur la fertilité du sol de diverses pratiques et d'itinéraires techniques sur le terrain des exploitations en agriculture. GrandAngoulême souhaite apporter son soutien au projet « Fertilité des sols en grandes cultures AB » mené par la MAB16 avec qui elle a déjà conventionné sur d'autres actions. Il est nécessaire de réaffecter des crédits à hauteur de 3 000 €, initialement inscrits au 011 pour les ouvrir au chapitre 65.

De plus, GrandAngoulême soutient l'association les Gastronomades dans le cadre de sa convention triennale 2017-2019. Celle-ci est remplacée par une nouvelle convention 2019-2021 et le coût total de la participation financière pour l'année 2019 s'élèvera à 45 000 € pour un montant initial de 30 000€.

Il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires à hauteur de 15 000 € au chapitre 65 qui sera financé par les recettes supplémentaires constatées lors de cette DM1.

☆ **Concernant la compétence Haut Débit :**

* Dans l'attente de la définition à venir de sa politique de soutien aux usages du numérique, GrandAngoulême souhaite soutenir, dans la continuité des financements attribués par l'ex communauté de communes Vallée de l'échelle et par le public concerné sur ces communes, l'association Université de Pays qui organise des ateliers d'initiation à la pratique informatique pour tous à hauteur de 1 000 €. Il est nécessaire de réaffecter des crédits initialement inscrits au chapitre 011 pour les ouvrir au chapitre 65.

☆ **Compétence tourisme :**

* Un transfert des crédits du chapitre 65 au chapitre 011, pour 7 K€ est sollicité pour adapter les prévisions à la réalité de l'exécution.

☆ **Compétence coopération intercommunale :**

* Le dimensionnement de l'entente Val de Charente Océan est désormais arrêté. Il convient de réajuster en dépenses et en recettes les crédits prévisionnels et de les affecter sur les chapitres adéquats. Ainsi la participation de chaque EPCI est passée de 10 000 € à 6 000 € soit une diminution des recettes prévisionnelles de 12 000 €. De plus, il convient d'ouvrir un crédit de 15 250 € correspondant à des frais de relations publiques. Ces modifications sont à compléter par une réduction des crédits du chapitre 65 de 31 250 €.

☆ **Compétence culture :**

* Des transferts de crédits sont sollicités entre les chapitres 011 et 65 pour l'animation des soirs bleus.

* 3 000 € complémentaires sont nécessaires suite à la nécessaire prolongation de la location de l'hôtel Saint Simon pour l'hébergement du service Pays d'Art et d'Histoire et dans l'attente de l'aménagement du 32 rempart de l'Est.

☆ **Compétence Enfance Jeunesse :**

* Il est nécessaire de prévoir 300 000 € d'inscriptions budgétaires afin de permettre le relogement temporaire de la crèche Les Poussins. Il est proposé de prélever la totalité des 300 000 € prévus au budget primitif au titre des crédits des dépenses imprévues de fonctionnement.

☆ **La compétence relative à la gestion des aires de stationnement pour nomades** nécessite une inscription complémentaire de 10 000 € pour de l'entretien de terrains et de bâtiments pour l'aire temporaire de grand passage.

☆ **Dans le cadre de l'administration générale de la collectivité :**

* Sont sollicités 111 442 € au titre d'admissions en non-valeur (20 000 €) ainsi que d'annulation de titres avec notamment :

- 43 000 € relatifs à l'indemnité de résiliation du marché 16-32 (Colas) / opération PEM /EP Gare, l'évolution du projet ayant nécessité une adaptation du marché concerné. Ce montant donne lieu à reversement de VT du budget transports
- et le remboursement d'un trop perçu 2018 de 33 000 € en ressources humaines destiné à compenser une mise à disposition d'un agent.

☆ **En tenant compte des dépenses complémentaires exposées ci-dessus et non financées par redéploiement, il reste un solde disponible de**

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

273 K€ permettant de reconstituer à cette même hauteur le crédit des dépenses imprévues.

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Classement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
	011	611	90 11	R	CONTRAT DE PRESTATIONS	-10 000,00 €	
	011	611(104)	040	R	PROJET D - CONTRATS DE PRESTATIONS	-1 000,00 €	
	011	6132	33	R	LOCATION IMMOBILIERE	3 000,00 €	
	011	6132	64 1	R	LOCATION IMMOBILIERE CRECHE	300 000,00 €	
	011	615221	5241	R	ENTRETIEN BATIMENT	10 000,00 €	
	011	617	23 3	R	ETUDE	25 000,00 €	
	011	6232	95 0	R	FETES ET CEREMONIES	-658,00 €	
	011	6238	0200	R	DIVERS	4 000,00 €	
	011	6238	0200	R	DIVERS	2 700,00 €	
	011	6238	0200	R	DIVERS	8 550,00 €	
	011	6256	048	R	MISSIONS	-20 000,00 €	
	011	6256	90 24	R	MISSIONS	-11 000,00 €	
	011	6281	92	R	ADHESION	-1 500,00 €	
	011	6281(36)	90 20	R	ADHESION CHARENTE INITIATIVES	10 000,00 €	
	011	6288	33	R	AUTRES	1 750,00 €	
	011	6288	33	R	AUTRES	28 000,00 €	
	011	6288	90 26	R	AUTRES	-4 866,00 €	
	011	6288	95 0	R	AUTRES	7 000,00 €	
	011	6288(12)	90 24	R	AXE ENTREPREUNARIAT	-20 000,00 €	
	011	6288(894)	92	R	AUTRES	-3 000,00 €	
	011	6288(894)	92	R	AUTRES	-3 150,00 €	
	011	6288(908)	90 24	R	INKUBATEUR	-5 000,00 €	
	011	6288(909)	90 24	R	ACCELERATION CONSULTANTS	-5 000,00 €	
	011	6288(911)	0232	R	AMO ANIMATION COLLECTIVE	-1 000,00 €	
					Total chapitre 011	313 826,00 €	
					Total chapitre 012	0,00 €	
					Total chapitre 014	0,00 €	
	022	022	01	R	DEPENSES IMPREVUES	-300 000,00 €	
	022	022	01	R	DEPENSES IMPREVUES	273 000,00 €	
					Total chapitre 022	-27 000,00 €	
	023	023	01	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	66 524,00 €	
	023	023	01	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT		
					Total chapitre 023	66 524,00 €	
	65	6541	01	R	ADMISSIONS EN NON VALEUR	20 000,00 €	
	65	6554(8001)	90 10	R	SYBTB	1 430,00 €	
	65	6573(413)	23 3	R	VILLE D'ANGOULEME	4 500,00 €	
	65	6573(8)	048	R	AURES ORGANISMES PUBLICS	20 000,00 €	
	65	6574	0232	R	SUBVENTION	1 000,00 €	
	65	6574	048	R	SUBVENTION	4 000,00 €	
	65	6574	4141	R	SUBVENTIONS (entrées gratuites)	16 000,00 €	
	65	6574	90 23	R	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	5 000,00 €	
	65	6574	95 0	R	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	-7 000,00 €	
	65	6574(004)	33	R	LES SOIRS BLEUS	-28 000,00 €	
	65	6574(0019)	0200	R	COOPERATION VAL DE CHARENTE	-31 250,00 €	
	65	6574(824)	33	R	PROV SUBV CULTURELLES	-1 750,00 €	
	65	6574(852)	90		CENTRE EQUESTRE - LA TOURETTE	15 000,00 €	
	65	6574(865)	90 2	R	GASTRONOMADES	22 650,00 €	
	65	6574(899)	90 2	R	SUBVENTION SPN	10 000,00 €	
	65	6574(977)	90 23	R	AUZONE	-10 000,00 €	
	65	6574(989)	0483	R	CREALAB	-14 500,00 €	
					Total chapitre 65	27 080,00 €	
					Total chapitre 66	0,00 €	
	67	6711	3111	R	INDEMNITE RESILIATION MARCHE	627,00 €	
	67	6711	8242	R	INDEMNITE RESILIATION MARCHE	43 000,00 €	
	67	673	0200	R	TITRES ANNULES	33 000,00 €	
	67	673	0200	R	TITRES ANNULES	14 636,00 €	
	67	673	415	R	TITRES ANNULES	1 500,00 €	
	67	673	8220	R	TITRES ANNULES	143 207,00 €	
	67	673	70	R	TITRES ANNULES	300,00 €	
	67	673	64 0	R	TITRES ANNULES	300,00 €	
	67	6745	90 12	R	Subventions aux personnes de droit privé	10 000,00 €	
	67	6714	040	R	BOURSES ET PRIX	-3 000,00 €	
					Total chapitre 67	243 570,00 €	

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Versement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
	68	6866	01	R	Provision pour risque	0,00 €	
					Total chapitre 68	0,00 €	
	70	706321	4141	R	DROITS D'ENTREE PISCINE		12 000,00 €
	70	706321	4141	R	DROITS D'ENTREE PISCINE		4 000,00 €
	70	7087203	8111	R	RBT FRAIS B.ASST		13 500,00 €
					Total chapitre 70		29 500,00 €
	73	731111	01	R	TAXE D'HABITATION	-	6 321,00 €
	73	731112	01	R	CFE	-	1 693,00 €
	73	731113	01	R	TAXES FONCIERES (TFB,TFNB,TAFNB)	-	531,00 €
	73	73112	01	R	CVAE		27 000,00 €
	73	73114	01	R	IFER		8 101,00 €
	73	73221	01	R	FNGIR		2 665,00 €
	73	73223	01	R	ATTRIBUTION FPIC		70 397,00 €
	73	7342	8242	R	VERSEMENT TRANSPORTS		75 210,00 €
					Total chapitre 73		174 828,00 €
	74	74758	33	R	AUTRES GROUPEMENTS	-	12 000,00 €
	74	74833	01	R	ALLOCATIONS COMPENSATRICE CFE		283 594,00 €
	74	74835	01	R	ALLOCATIONS COMPENSATRICE TAXE D'HABITATION		4 652,00 €
					Total chapitre 74		276 246,00 €
	77	7711	3211	R	Indemnités		426,00 €
					Total chapitre 77		426,00 €
	78	7865	4143	R	Reprises sur provisions pour risques et charges financiers		143 000,00 €
					Total chapitre 78		143 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT						624 000,00 €	624 000,00 €

B. Section d'investissement

B.1 Dépenses d'investissement

Il est proposé de diminuer de 310 000 € les inscriptions réelles d'investissement
Soit :

- AP et Opérations : - 508 317 €
- Dotations : + 198 317 €

- **AP et Opérations (-508 317 €) :**

- ✓ **Est proposée la création d'une opération pour la RELOCALISATION DE L'ESPE [l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education] (500 000 €) :**

Ainsi que prévu dans le cadre du dernier contrat de plan Etat-Région (cf. délibération n°2014.12.256 du 4 décembre 2014), l'ESPE se relocalise. Située au 227 de la rue Montmoreau, l'ESPE souhaite se rapprocher du Centre Universitaire de la Charente situé à la Couronne – La Croix du milieu. Le montant global de cette opération est évalué à 2 993 K€. Le plan de financement prévoit 750 K€ de l'Université de Poitiers, 743 K€ de la Région, 1 000 K€ du Département et donc 500 K€ de GrandAngoulême. 14 051 € de crédits sont sollicités en crédits de paiement en 2019 pour lancer ce projet.

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

Financier	2019	2020	2021	Total				
Etat	NC*	NC*	NC*					
Université de Poitiers	21 076 €	327 652 €	401 272 €	750 000 €				
Région NA	20 883 €	324 643 €	397 586 €	743 112 €				
CD Charente	28 102 €	436 870 €	535 028 €	1 000 000 €				
GrandAngoulême	14 051 €	218 435 €	267 514 €	500 000 €				
Total	84 112 €	1 307 600 €	1 601 400 €	2 993 112 €				

NC* : non concerné. Participation de l'Etat incluse dans la dotation annuelle de service public versée à l'Université

- ✓ **Est proposée l'augmentation du montant de l'autorisation de programme N° 29 PLUI de 93 632 € pour la porter à 521 745 € :**

Compte tenu des dépenses restant à prendre en compte d'ici la fin de cette opération, il est proposé de répartir l'augmentation sollicitée entre les CP 2019 pour un montant de 67 632 € et de majorer l'inscription des CP 2020 de 26 000 €.

- ✓ **Est proposée l'augmentation du montant de l'autorisation de programme N° 48 AMENAGEMENT BARREAU NORD LES MONTAGNES de 252 000 € pour la passer à 1 252 000 € :**

Conformément au rapport présenté lors de cette même session, l'opération de réalisation de l'aménagement du barreau nord de la zone des Montagnes nécessite une augmentation de l'AP de 252 K€. Le calendrier prévisionnel est également revu. Aucun crédit de paiement ne sera nécessaire en 2019, permettant ainsi une réduction de 300 K€. Le nouvel échéancier figure en annexe du présent rapport.

- ✓ **Il est proposé de diminuer les Crédits de Paiement initialement prévus sur 2019 pour l'AP 2 MEDIATHEQUE :**

Les dernières dépenses liées à la réalisation de l'Alpha ne devraient pas nous parvenir avant 2020. Il est donc possible de diminuer de 370 000 € les CP 2019 pour les décaler en 2020.

- **Dotations (198 317 € de crédits complémentaires sont demandés) :**

- ✓ **Sont sollicités des transferts de crédits entre les chapitres 20, 204, 21 et 23 pour diverses actions :**

- Le lancement d'une étude pour l'aménagement de l'atelier mécanique pour 30 000 €

- L'acquisition de matériels et d'outillages à Nautilus pour 58 000 €

- L'acquisition d'un déchloramineur à Nautilus pour 28 000 €

- Dans le cadre de l'étude de réhabilitation de la zone commerciale Chantemerle le retour de l'appel d'offre était supérieur à l'estimation prévisionnelle. Une inscription complémentaire de 15 000 € est sollicitée, portant le total de l'étude à près de 35 000 €.

- ✓ **Un autofinancement par le biais du virement de section à section est proposé pour le financement des actions suivantes :**

- La création d'un site internet pour le service Tourisme et l'opération Fleuve en fête pour 658 €

- La création d'un site internet pour la direction DA2E pour 4 866 €

Il s'agit du nouveau site internet Attractivité du GrandAngoulême qui viendra remplacer le site www.angouleme-developpement.com. Ce site s'appellera Absolument Angoulême et doit être mise en ligne à la rentrée 2019.

Le montant sollicité correspond à des demandes complémentaires faites à l'agence qui développe le site et qui n'avaient pas été prévues à l'origine du projet.

- L'acquisition de matériel informatique dans le cadre du projet AYCH (imprimante 3D, casques RV et drones, bras robotisé) pour 11 000 €. Ce programme vise à promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes nécessite de disposer de matériel de test et d'expérimentation.

- Une étude permettant l'installation d'abris vélos des P+R des BHNS pour 50 000 €

✓ **Une action complémentaire nouvelle en grande partie financée est proposée :**

- Dans le cadre de l'engagement de la collectivité à limiter les gaz à effet de serre, il vous est proposé de faire l'acquisition de variateurs pour Nautilus. Cette dépense de 35 000 € sera en grande partie financée par la participation de l'entreprise concernée visant à l'acquisition de Certificats d'Economies d'Energie pour 31 000 €. Le coût définitif supporté par Grand Angoulême serait donc de 4 000 €.

✓ **Enfin certaines actions supplémentaires nouvelles non financées sont soumises à votre décision :**

- Une augmentation des inscriptions des ADEL TPE de 80 000 € est proposée en DM1 venant compléter les 15 000 € abordés ci-dessus pour le commerce. Ces crédits se rajoutent aux 325 226,47 € inscrits dès le budget primitif (dont 96 226,47 € reportés de 2018) pour s'appliquer sur l'ensemble du territoire sur l'année 2019.

- L'acquisition de matériel de lutte contre l'incendie pour divers bâtiments de l'agglomération nécessite selon les services une inscription complémentaire de 7 006 €.

- L'acquisition de mobiliers pour l'installation du service Pays d'Arts et d'Histoire occasionne une dépense de 9 000 € dont l'inscription est sollicitée en DM1.

L'ensemble des demandes est récapitulé ci-après :

	Montant (€)	
20	Immobilisations incorporelles	100 524,00 €
204	Subventions d'investissement versées	80 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	133 793,00 €
23	Immobilisations en cours	-116 000,00 €
199804	AP 2 - Médiathèque	-370 000,00 €
201705	AP 29 - PLUI	67 632,00 €
201909	AP 48 - Aménagement du barreau nord les montagne	-300 000,00 €
201910	AP 49 - Aide à l'immobilier d'entreprises	80 000,00 €
201911	AP 58 - Relocalisation de l'ESPE	14 051,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		-310 000,00 €

B.2 Recettes d'investissement

En plus des 66 524 € proposés en virement de crédits de la section de fonctionnement et des 31 000 € de participations attendues pour les variateurs de Nautilus évoqués ci-dessus, il est proposé de réduire l'inscription du recours à l'emprunt de 407 524 € pour assurer l'équilibre budgétaire.

		Montant (€)
13	Subventions d'investissement (reçues)	31 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-407 524,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	66 524,00 €
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		-310 000,00 €

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT							
	021	021	01	R	VIREMENT DE LA SECT° DE FCT		66 524,00
					Total chapitre 021		66 524,00
	13	1321	4141	R	SUBVENTION ETAT ET ETS		31 000,00
					Total chapitre 13		31 000,00
	16	16411	01	R	EMPRUNTS		-407 524,00
					Total chapitre 16	0,00	-407 524,00
	20	2031	0200	R	ETUDE	30 000,00	
	20	2031	8242	R	ETUDE ABRI VELO	50 000,00	
	204	2031	94	R	ETUDE CHANTEMERLE	15 000,00	
	20	2051	90 26	R	SITE INTERNET DA2E	4 866,00	
	20	2051	33	R	SITE INTERNET	658,00	
					Total chapitre 20	100 524,00	
	204	204218	902	R	ADEL TPE - DEPARTEMENT	80 000,00	
					Total chapitre 204	80 000,00	
	21	21568	0200	R	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES D'INCENDIE	2 250,00	
	21	21568	4119	R	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES D'INCENDIE	170,00	
	21	21568	4143	R	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES D'INCENDIE	1 145,00	
	21	21568	41491	R	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES D'INCENDIE	3 022,00	
	21	21568	64 1	R	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES D'INCENDIE	419,00	
	21	21578	94	R	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES DE VOIRIE	-15 000,00	
	21	2158	4141	R	AUTRES INSTALLATION MATERIEL OUTILLAGE	35 000,00	
	21	2158	4141	R	AUTRES INSTALLATION MATERIEL OUTILLAGE	58 000,00	
	21	2183	90 24	R	MATERIEL DE BUEAU & INFORMATIQUE	11 000,00	
	21	2184	33	R	MOBILIER	9 000,00	
	21	2188	4141	R	AUTRES	28 000,00	
	21	2188	0200	R	AUTRES	787,00	
					Total chapitre 21	133 793,00	
	23	2313045	41491		AUTRES TRAVAUX SUR BÂT	-28 000,00	
	23	2313045	0200		AUTRES TRAVAUX SUR BÂT	-30 000,00	
	23	2315	4141	R	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE	-58 000,00	
					Total chapitre 23	-116 000,00	
9804	23	2313	3211	R	TRAVAUX MEDIATHEQUE	-370 000,00	
					Total Opération 9804 AP 2	-370 000,00	
201705	20	202	8246	R	PLUI	67 632,00	
					Total Opération 201705 AP 29	67 632,00	
201810		2315	8111	R	BARREAU NORD	-300 000,00	
					Total Opération 201802 AP 48	-300 000,00	
201909		204218	90 20	R	AIDE A L'IMMIBILIER	80 000,00	
					Total Opération 201909 AP 57	80 000,00	
201909		204218	90 20	R	RELOCALISATION DE L'ESPE	14 051,00	
					Total Opération 201909 AP 58	14 051,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT						-310 000,00	-310 000,00

A l'issue de la DM1 2019, le budget Principal s'équilibre à hauteur de 132 214 000 €.

II) BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Conformément au rapport présenté lors de cette même session et relatif à l'avenant n°1 au contrat d'obligation de services entre GrandAngoulême et la SPL STGA, un ensemble d'opérations d'ajustements des recettes et de dépenses de l'exercice 2018 permettent l'inscription d'un montant net de recettes de 403 753,47 €.

Il convient également de prévoir 25 000 € de crédits complémentaires pour le versement de la participation de GrandAngoulême à la ville d'Angoulême pour les frais de fonctionnement du tunnel de la Gâtine. En année pleine, la participation de l'agglomération sera de 75 K€. Cette proposition fait l'objet d'un rapport soumis lors de cette même session.

Un reversement de VT complémentaire de 75 210 € vers le budget principal est nécessaire pour couvrir les dépenses liées à la mobilité qui y sont inscrites.

Les crédits restant peuvent être transférés en investissement pour légèrement atténuer de 303 000 € l'inscription d'un emprunt d'équilibre qui reste de 20 481 487 € pour 2019.

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION					
011	611	R	Indexation forfait charges	722 610,00 €	
011	6288	R	Autres	680,00 €	
			Total chapitre 011	723 290,00 €	
023	023	O	Virement à la section d'investissement	303 000,00 €	
			Total chapitre 023	303 000,00 €	
65	65734		COMMUNES	25 000,00 €	
65	65735		GROUPEMENT DE COLLECTIVITE	75 210,00 €	
			Total chapitre 65	100 210,00 €	
70	7061	R	Indexation redevance usage		410,00 €
			Total chapitre 70		410,00 €
77	7718	R	Autres produits exceptionnels sur OP° de gestion		74 300,00 €
77	773	R	Mandat annulé sur exercice antérieur		1 051 790,00 €
			Total chapitre 77		1 126 090,00 €
			TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	1 126 500,00 €	1 126 500,00 €

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT					
021	021	O	Virement de la section de fonctionnement		303 000,00 €
			Total chapitre 021		303 000,00 €
16	16	R	Emprunts		- 303 000,00 €
			Total chapitre 16		- 303 000,00 €
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €

A l'issue de la DM1, le budget transports s'équilibre à 111 324 500 €.

III) BUDGET GESTION IMMOBILIERE ET AMENAGEMENT DE ZONES

Au budget annexe Développement économique, il convient d'augmenter les inscriptions relatives aux taxes foncières de 170 K€.

En effet, environ 35 K€ de taxes foncières complémentaires de 2018 nous ont été réclamées en avril 2019. Dès lors il convient de prévoir le double de cette inscription pour intégrer également le montant des taxes 2019 qui devrait nous parvenir en fin d'exercice. A ces 70 K€ s'ajoutent 100 K€ à inscrire en dépenses comme en recettes, de nombreuses opérations de transfert de propriété entre les ex communautés de communes et GrandAngoulême suite à la fusion s'accompagnant de dégrèvements suivis d'une nouvelle facturation.

Les créances éteintes transmises par la trésorerie et proposées à votre vote lors de ce conseil communautaire se montent à environ 196 K€. GrandAngoulême averti des difficultés des entreprises concernées avait provisionné une somme de 233 K€ qu'il convient de reprendre pour permettre l'équilibre budgétaire.

L'équilibre est finalement assuré par la diminution de 9 700 € des créances éteintes prévues initialement au BP 2019 (ce budget ne dispose donc pour la fin de l'exercice que d'un montant de 8 300 € pour l'enregistrement éventuel de nouvelles créances éteintes).

En investissement, il convient de prélever 15 349 € sur les provisions pour travaux pour d'une part rembourser 13 997 € à la Ville d'Angoulême, maître d'ouvrage, d'une étude au 13 rue des postes pour l'OTPA pour la convention passée le 10 septembre 2013 et d'autre part de faire l'acquisition de matériels de lutte contre l'incendie pour 1 352 €.

Chapitre	Article	OPERATION	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
011	63		R	TAXES FONCIERES	170 000,00 €	
				Total chapitre 011	170 000,00 €	
65	6542		R	Créances éteintes	- 9 700,00 €	
65	6542		R	Créances éteintes	196 000,00 €	
				Total chapitre 65	186 300,00 €	
77	7711		R	DÉBITES ET PENALITES PERCUES		800,00 €
77	7718		R	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OP° GEST°		200,00 €
77	773		R	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		100 000,00 €
77	7788		R	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		22 000,00 €
				Total chapitre 77		123 000,00 €
78	7817		R	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		233 300,00 €
				Total chapitre 78		233 300,00 €
				TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	356 300,00 €	356 300,00 €

Chapitre	Article	OPERATION	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
21	21568		R	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civil	1 352,00 €	
				Total chapitre 21	1 352,00 €	- €
23	2313		R	Bâtiments	13 997,00 €	
23	2313		R	Provision pour travaux	- 15 349,00 €	
				Total chapitre 23	- 1 352,00 €	- €
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €

A l'issue de la DM1 2019, le budget Développement économique s'équilibre à hauteur de 35 124 400,00 €.

IV) BUDGET ANNEXE CAMPING DU PLAN D'EAU

Suite à l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel, il convient de réduire le titre N°31 bordereau 17 du 19 août 2015 émis à l'encontre de Mme MILLET de 24 149,23 € et de financer cette réduction par une reprise partielle de la provision constituée.

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION					
67	673	R	Titres annulés	24 149,23 €	
			Total chapitre 67	24 149,23 €	
78	7865	R	REPRISE SUR PROVISION		24 149,23 €
			Total chapitre 78		24 149,23 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION				24 149,23 €	24 149,23 €

A l'issue de la DM1 2019, le budget Camping s'équilibre à hauteur de 1 202 419,23 €.

V) BUDGET ANNEXE CARAT

Le coût de l'organisation du Forum Sport Santé Environnement est fixé dès le début de chaque exercice à 55 K€. L'inscription des ventes et des financements extérieurs complémentaires ne sont autorisés que sur la base d'un contrat ou d'une notification par le financeur, soit 15 598 € en 2019. Ainsi, comme chaque année, il est proposé d'enregistrer ces recettes à percevoir lors d'une DM en juin et de procéder à des inscriptions de crédits complémentaires en dépenses du même montant.

En investissement un transfert de crédits de 500 € est sollicité entre les chapitres 23 et 21 pour l'acquisition d'un module électrique.

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION						
011	6288		R	Autres	8 000,00 €	
011	628800		R	Animation	7 598,00 €	
				Total chapitre 011	15 598,00 €	
70	70321		R	Redevance d'occupation		898,00 €
				Total chapitre 70		898,00 €
74	743		R	Région		4 000,00 €
74	748		R	Partenaires privés		10 700,00 €
				Total chapitre 74		14 700,00 €
	TOTAL SECTION D'EXPLOITATION				15 598,00 €	15 598,00 €

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
21	2188		R	AUTRES	500,00 €	
				Total chapitre 21	500,00 €	
23	2313			TRAVAUX	- 500,00 €	
				Total chapitre 23	- 500,00 €	
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				- €	- €

A l'issue de la DM1 2019, le budget Carat s'équilibre désormais à hauteur de 3 515 598 €.

VI) BUDGET DECHETS MENAGERS

Au budget annexe Déchets Ménagers, il convient d'ajuster le produit notifié de la TEOM soit 16 253 000 €, en diminuant la prévision de 35 000 € (soit - 0,22 % par rapport au prévisionnel)

Il est proposé de transférer des crédits du chapitre 65 aux chapitres 011 et 012. Cette possibilité est offerte après la communication par Calitom du montant définitif de la participation de GrandAngoulême.

Des reprises sur provisions d'environ 2 000 € sont inscrites suite à la proposition de délibération portant sur les créances éteintes soumises à ce même conseil.

Une inscription complémentaire de 2 000 € en frais d'affranchissement est sollicitée sur la base des consommations de crédits à fin mai.

L'autorisation de programme N°3 relative aux colonnes enterrées va être accélérée dans sa réalisation. Il convient donc de passer de 155 815 € inscrits à 350 000 €. En parallèle il est proposé de diminuer d'autant la provision pour travaux supplémentaires.

L'autorisation de programme N°7 relative au Centre Technique de Frégeneuil qui s'achève nécessite une inscription complémentaire de 9 500 € pour la passer à 843 500 €. En parallèle il est proposé de diminuer d'autant la provision pour travaux supplémentaires.

La réduction du montant des crédits des charges exceptionnelles permet de préserver l'équilibre de ce budget.

Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
011	61551	8121	R	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT		
011	6135	8121	R	LOCATIONS MOBILIERES	96 000,00 €	
011	6261	8121	R	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 000,00 €	
011	62871	8121	R	RBST FRAIS AU BP	10 000,00 €	
011	62878	8121	R	RBST FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	7 859,00 €	
011	6288	8121	R	AUTRES	40 000,00 €	
				Total chapitre 011	155 859,00 €	
012	64111	8121	R	REMUNERATION NON TITULAIRES	50 000,00 €	
				Total chapitre 012	50 000,00 €	
65	6573(58)		R	Participation à CALITOM	- 196 000,00 €	
				Total chapitre 65	-196 000,00 €	
67	678	812	R	charges exceptionnelles	- 42 859,00 €	
				Total chapitre 67	- 42 859,00 €	
73	7331	01	R	TEOM		- 35 000,00 €
				Total chapitre 73		- 35 000,00 €
78	7817	812	R	Reprise provisions		2 000,00 €
				Total chapitre 77		2 000,00 €
				TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	-33 000,00 €	-33 000,00 €

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT							
	23	2313	8121	R	Construction - provision	- 203 685,00 €	
Total chapitre 23						- 203 685,00 €	
3 0 2 0 1 6 0 2		2041582	8121	R	CENTRE TECHNIQUE FREGENEUIL	9 500,00 €	
Total Opération 30201602						9 500,00 €	
3 0 2 0 1 1 0 1		2313	8121	R	AP 3 - COLONNES ENTERREES	194 185,00 €	
Total Opération 30201101						194 185,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT						- €	- €

A l'issue de la DM1 2019, le budget Déchets ménagers s'équilibre à hauteur de 34 518 000 €.

VII) BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est proposé de transférer 2 698 € du chapitre 23 au chapitre 21 pour l'acquisition de matériel de lutte contre l'incendie.

CHAP.	Article	MVT	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT					
21	2188		AUTRES	2 698,00 €	
Total chapitre 21				2 698,00 €	
23	2312		Terrains	-2 698,00 €	
Total chapitre 23				-2 698,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				0,00 €	0,00 €

A l'issue de la DM1 2019 les dépenses totales du budget Assainissement collectif sont de 31 881 000,00 €.

VIII) BUDGET EAU POTABLE

La Communauté d'agglomération de GrandAngoulême a inscrit dans son programme d'investissement le renouvellement de la canalisation d'eau potable du village des Coussauds sur la commune de Champniers. Dans ce cadre il est prévu la reprise de la couche de roulement sur les zones détériorées par ces travaux.

La commune de Champniers souhaitant reprendre la totalité de la couche de roulement sur les tronçons concernés par les tranchées réalisées dans le cadre de ces travaux, il est proposé que la commune se charge de la réfection de la totalité de la couche de roulement dans le cadre de son marché à bon de commande avec l'entreprise SCOTPA. La participation de GrandAngoulême prendra la forme qu'une subvention exceptionnelle d'équipement de 6 300 €.

Le résultat d'exploitation à reprendre au chapitre 002, suite au retrait du syndicat Nord-Ouest Charente, est à majorer de 245 899,24€ (cf. délibération n°2019.05.133).

Afin d'équilibrer ce budget, il est proposé une inscription complémentaire de 239 700 € sur le chapitre 67.

Opération	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION D'EXPLOITATION					
	002	002	R	RESULTAT D'EXPLOITAT° REPORTE		245 899,24 €
				Total chapitre 002		245 899,24 €
	67	6742	R	Subvention exceptionnelle d'équipement	6 300,00 €	
	67	6731	R	Titres annulés	239 700,00 €	
				Total chapitre 67	246 000,00 €	
	70	7061	R	ARRONDI VENTE D'EAU		100,76 €
				Total chapitre 70		100,76 €
				TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	246 000,00 €	246 000,00 €

A l'issue de la DM1 2019 les dépenses totales du budget Eau Potable sont de 18 249 000,00 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances, responsabilités sociétales du
19 juin 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 ;

D'APPROUVER les modifications apportées aux autorisations de programme ainsi qu'à leurs échéanciers, telles qu'elles figurent dans le tableau joint en annexe ;

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

D'AUTORISER les provisions et reprises de provisions telles que proposées dans le présent rapport ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 juillet 2019	<u>Affiché le :</u> 05 juillet 2019

AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT et OPERATIONS- GRANDANGOULÈME 2019

		Valeurs									
VB/TYPE	Intitulé	Opération N°	Somme de Pour rappel	Somme de OP°/AP/AE	REALISATIONS AU 31/12/2018	RESTE A REALISER	CP 2019	Somme de variation CP en cours	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et s.
AEC	AE 01 - ETUDES DEVELOPPEMENT DURABLE	10201910	195 000,00 €	195 000,00 €	0,00 €	195 000,00 €	105 000,00 €		70 000,00 €	7 000,00 €	13 000,00 €
Total AEC			195 000,00 €	195 000,00 €	0,00 €	195 000,00 €	105 000,00 €		70 000,00 €	7 000,00 €	13 000,00 €
Total BUDGET PRINCIPAL			195 000,00 €	195 000,00 €	0,00 €	195 000,00 €	105 000,00 €		70 000,00 €	7 000,00 €	13 000,00 €
AEC	AE 1 - TUNNEL DE LA GÂTINE	15201601	5 750 000,00 €	5 750 000,00 €	3 000 000,00 €	2 750 000,00 €	2 750 000,00 €				0,00 €
Total AEC			5 750 000,00 €	5 750 000,00 €	3 000 000,00 €	2 750 000,00 €	2 750 000,00 €				0,00 €
Total BA TRANSPORTS			5 750 000,00 €	5 750 000,00 €	3 000 000,00 €	2 750 000,00 €	2 750 000,00 €				0,00 €
Total VOTE AEC			5 945 000,00 €	5 945 000,00 €	3 000 000,00 €	2 945 000,00 €	2 855 000,00 €		70 000,00 €	7 000,00 €	13 000,00 €
APC	AP 02 - MEDIATHEQUE	10199804	32 195 000,00 €	32 195 000,00 €	31 614 222,02 €	580 777,98 €	110 000,00 €	-370 000,00 €	470 777,98 €		0,00 €
	AP 06 - ORU - HABITAT/ORU	10200703	11 124 753,00 €	11 124 753,00 €	8 969 573,37 €	2 155 179,63 €	306 236,81 €		1 848 942,82 €		0,00 €
	AP 11 - PASSERELLE POLE ECHANGE MULTIMODAL	10201004	10 480 492,00 €	10 480 492,00 €	6 794 629,77 €	3 685 862,23 €	3 685 862,23 €				0,00 €
	AP 14 - SECTEUR GARE	10201001	8 600 000,00 €	8 600 000,00 €	3 840 063,80 €	4 759 936,20 €	1 594 519,40 €			3 165 416,80 €	0,00 €
	AP 15 - LIGNE GRANDE VITESSE	10201103	12 000 000,00 €	12 000 000,00 €	11 399 732,93 €	600 267,07 €	0,00 €		600 267,07 €		0,00 €
	AP 16 - Parvis du pôle d'échange multimodal	1016	9 296 020,00 €	9 296 020,00 €	6 439 406,66 €	2 856 613,34 €	2 700 000,00 €		156 613,34 €		0,00 €
	AP 18 - PUBLIC SPECIFIQUE	10201402	352 000,00 €	352 000,00 €	24 711,75 €	327 288,25 €	150 000,00 €		177 288,25 €		0,00 €
	AP 19 - REHABILITATION DU PARC PUBLIC EXISTANT	10201403	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €	675 368,00 €	574 632,00 €	260 000,00 €		314 632,00 €		0,00 €
	AP 20 - HABITAT INDIGNE 2014 - 2020	10201404	2 018 797,00 €	2 018 797,00 €	1 199 399,15 €	819 397,85 €	400 000,00 €		419 397,85 €		0,00 €
	AP 21 - PCS 2014 - 2020 P°Nvelles PARC PUBLIC	10201405	4 161 742,00 €	4 161 742,00 €	1 139 550,00 €	3 022 192,00 €	1 496 008,00 €		1 417 254,00 €	108 930,00 €	0,00 €
	AP 22 - ACCESSION A LA PROPRIETE 2014 - 2020	10201406	1 684 000,00 €	1 684 000,00 €	1 280 000,00 €	404 000,00 €	316 000,00 €		88 000,00 €		0,00 €
	AP 23 - PNRU2 Bel air Etang des moines CLA Couronne 2014 - 2020	10201602	9 000 000,00 €	9 000 000,00 €	235 888,56 €	8 764 111,44 €	323 000,00 €		750 000,00 €	750 000,00 €	6 941 111,44 €
	AP 24 - RN 141	10201603	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	1 859 867,00 €	3 140 133,00 €	1 375 000,00 €		1 765 133,00 €		0,00 €
	AP 25 - STADE CHANZY	10201605	1 570 000,00 €	1 570 000,00 €	1 034 993,00 €	535 007,00 €	535 007,00 €				0,00 €
	AP 26 - AMENAGEMENT VOIRIE ZONES MONTAGNE	10201702	452 020,00 €	452 020,00 €	22 020,00 €	430 000,00 €	120 000,00 €		300 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
	AP 28 - VAL DE CHARENTE -V092	10201704	893 000,00 €	893 000,00 €	4 353,96 €	888 646,04 €	323 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	365 646,04 €
	AP 29 - PLUI	10201705	428 113,00 €	521 745,00 €	242 469,87 €	279 275,13 €	161 292,00 €	67 632,00 €	117 983,13 €		0,00 €
	AP 30 - DOC D'URBANISME	10201706	400 000,00 €	400 000,00 €	210 498,42 €	189 501,58 €	161 000,00 €		28 501,58 €		0,00 €
	AP 31 - RENOVATION ENERGETIQUE DE BATIMENTS	10201707	384 839,17 €	384 839,17 €	371 896,98 €	12 942,19 €	12 942,19 €				0,00 €
	AP 33 - ALSH	10201662	1 837 543,23 €	1 837 543,23 €	1 421 106,46 €	416 436,77 €	416 436,77 €				0,00 €
	AP 35 - COUP DE POUCE SORTIE DE VACANCE (PINEL+)	10201717	200 000,00 €	200 000,00 €	49 700,00 €	150 300,00 €	90 000,00 €		60 300,00 €		0,00 €
	AP 36 - NAUTILIS - PHOTOVOLTAIQUE	10201718	1 070 000,00 €	1 070 000,00 €	43 008,00 €	1 026 992,00 €	759 852,00 €		267 140,00 €		0,00 €
	AP 37 - NAUTILIS - TOITURE	10201719	2 510 400,00 €	2 510 400,00 €	39 702,50 €	2 470 697,50 €	136 720,00 €		2 333 977,50 €		0,00 €
	AP 38 - CANALISATION PLUVIALE BHNS	10201720	660 000,00 €	660 000,00 €	609 559,00 €	50 441,00 €	50 441,00 €				0,00 €
	AP 39 - TROIS CHENES ET SNPE	10201721	198 000,00 €	198 000,00 €	0,00 €	198 000,00 €	178 000,00 €		20 000,00 €		0,00 €
	AP 40 - BAROUILHET	10201801	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	50 000,00 €		1 800 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €
	AP 41 - LIAISONS DOUCES	10201802	200 000,00 €	200 000,00 €	41 421,43 €	158 578,57 €	158 578,57 €				0,00 €
	AP 42 - PEM LA COURONNE	10201803	240 000,00 €	240 000,00 €	0,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €				0,00 €
	AP 43 - CONSERVATOIRE	10201804	70 000,00 €	70 000,00 €	14 640,00 €	55 360,00 €	55 360,00 €				0,00 €
	AP 45 - DECONSTRUCTION CENTRE EQUESTRE LES FRAUDS	10201806	250 000,00 €	250 000,00 €	2 784,00 €	247 216,00 €	200 000,00 €		47 216,00 €		0,00 €
	AP 46 - EAUX PLUVIALES - GRAND FONT	10201807	446 000,00 €	446 000,00 €	337 653,93 €	108 346,07 €	108 346,07 €				0,00 €
	AP 47 - REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL	10201809	150 000,00 €	150 000,00 €	864,00 €	149 136,00 €	80 000,00 €		69 136,00 €		0,00 €
	AP 48 - AMENAGEMENT BARREAU NORD LES MONTAGNES	10201810	1 000 000,00 €	1 252 000,00 €	0,00 €	1 252 000,00 €	0,00 €	-300 000,00 €	400 000,00 €	550 000,00 €	302 000,00 €
	AP 49 - LIAISON HOTELS LES MONTAGNES	10201901	559 080,00 €	559 080,00 €	0,00 €	559 080,00 €	108 000,00 €		429 000,00 €	22 080,00 €	0,00 €
	AP 50 - LIAISON ROND-POINT CROIX BLANCHE LES MONTAGNES	10201902	1 430 000,00 €	1 430 000,00 €	0,00 €	1 430 000,00 €	30 000,00 €		250 000,00 €	800 000,00 €	350 000,00 €
	AP 51 - LOCAL DE STOCKAGE DE GRANDANGOULEME	10201903	1 280 000,00 €	1 280 000,00 €	0,00 €	1 280 000,00 €	500 000,00 €		340 000,00 €	440 000,00 €	0,00 €
	AP 52 - PRODUCTION NOUVELLE 2019-2020 NOUVEAU REGLEMEN	10201904	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	0,00 €	1 400 000,00 €	350 000,00 €		700 000,00 €	350 000,00 €	0,00 €
	AP 53 - REHABILITATION 2019-2020 NOUVEAU REGLEMENT	10201905	388 000,00 €	388 000,00 €	0,00 €	388 000,00 €	116 400,00 €		194 000,00 €	77 600,00 €	0,00 €
	AP 54 - REHABILITATION SIEGE	10201906	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	40 000,00 €		20 000,00 €		0,00 €
	AP 55 - REHABILITATION VOIRIES	10201907	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	300 000,00 €		400 000,00 €	400 000,00 €	900 000,00 €
	AP 56 - SCHEMA CYCLABLE	10201908	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	0,00 €	1 300 000,00 €	220 000,00 €		270 000,00 €	270 000,00 €	540 000,00 €
	AP 57 - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE 2019	10201909	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €	180 000,00 €	80 000,00 €	70 000,00 €		0,00 €
Total APCP			130 789 799,40 €	131 135 431,40 €	79 919 084,56 €	51 216 346,84 €	18 398 002,04 €	-522 368,00 €	19 390 977,32 €	4 028 610,00 €	9 398 757,48 €
FUT	AP 58 - RELOCALISATION DE L'ESPE	102019011		500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	14 051,00 €	14 051,00 €	218 453,00 €	267 496,00 €	0,00 €
al FUTURE APCP				500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	14 051,00 €	14 051,00 €	218 453,00 €	267 496,00 €	0,00 €
Total BUDGET PRINCIPAL			130 789 799,40 €	131 635 431,40 €	79 919 084,56 €	51 716 346,84 €	18 412 053,04 €	-508 317,00 €	19 609 430,32 €	4 296 106,00 €	9 398 757,48 €

AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT et OPERATIONS- GRANDANGOULÈME 2019

Valeurs											
VB/TYPE	Intitulé	Opération N°	Somme de Pour rappel	Somme de OP°/AP/AE	REALISATIONS AU 31/12/2018	RESTE A REALISER	CP 2019	Somme de variation CP en cours	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et s.
APC	AP 1 - BHNS	1501	88 000 000,00 €	88 000 000,00 €	40 287 424,31 €	47 712 575,69 €	27 120 000,00 €		15 000 000,00 €	5 592 575,69 €	0,00 €
	AP 3 - OPERATIONS INDUITES BHNS	15201701	2 550 000,00 €	2 550 000,00 €	132 973,89 €	2 417 026,11 €	650 000,00 €		1 767 026,11 €		0,00 €
	AP 4 - SCHEMA D'ACCESSIBILITE	15201801	2 665 000,00 €	2 665 000,00 €	0,00 €	2 665 000,00 €	600 000,00 €		600 000,00 €	700 000,00 €	765 000,00 €
	AP 5 - MODERNISATION RESEAU	15201901	1 750 000,00 €	1 750 000,00 €	0,00 €	1 750 000,00 €	750 000,00 €		500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €
Total APCP			94 965 000,00 €	94 965 000,00 €	40 420 398,20 €	54 544 601,80 €	29 120 000,00 €		17 867 026,11 €	6 792 575,69 €	765 000,00 €
Total BA TRANSPORTS			94 965 000,00 €	94 965 000,00 €	40 420 398,20 €	54 544 601,80 €	29 120 000,00 €		17 867 026,11 €	6 792 575,69 €	765 000,00 €
APC	AP 1 - USINE DE TOUVRE	37200901	25 500 000,00 €	25 500 000,00 €	843 495,36 €	24 656 504,64 €	5 000 000,00 €		15 100 000,00 €	3 124 000,00 €	1 432 504,64 €
	AP 2 - CANALISATIONS 2018	37201801	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	34 620,96 €	1 265 379,04 €	1 214 000,00 €		51 379,04 €		0,00 €
	AP 3 - CANALISATIONS 2019	37201901	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	0,00 €	1 300 000,00 €	1 000 000,00 €		300 000,00 €		0,00 €
Total APCP			28 100 000,00 €	28 100 000,00 €	878 116,32 €	27 221 883,68 €	7 214 000,00 €		15 451 379,04 €	3 124 000,00 €	1 432 504,64 €
Total BA EAU POTABLE			28 100 000,00 €	28 100 000,00 €	878 116,32 €	27 221 883,68 €	7 214 000,00 €		15 451 379,04 €	3 124 000,00 €	1 432 504,64 €
APC	AP 1 - TECHNOPARC	20201501	4 300 000,00 €	4 300 000,00 €	372 344,59 €	3 927 655,41 €	1 833 491,48 €		2 094 163,93 €		0,00 €
	AP 2 - PILE A HYDROGENE	20201601	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 192 832,94 €	307 167,06 €	307 167,06 €				0,00 €
	AP 3 - DECONSTRUCTION LE CORSAIRE	20201602	144 730,67 €	144 730,67 €	143 034,67 €	1 696,00 €	1 696,00 €				0,00 €
	AP 5 - RENOVATION BATIMENT RUE DU CHAT OTPA	20201801	230 000,00 €	230 000,00 €	968,67 €	229 031,33 €	190 000,00 €		39 031,33 €		0,00 €
Total APCP			6 174 730,67 €	6 174 730,67 €	1 709 180,87 €	4 465 549,80 €	2 332 354,54 €		2 133 195,26 €		0,00 €
Total BA DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			6 174 730,67 €	6 174 730,67 €	1 709 180,87 €	4 465 549,80 €	2 332 354,54 €		2 133 195,26 €		0,00 €
APC	AP 3 - COLONNES ENTERREES	30201101	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	2 502 014,75 €	497 985,25 €	350 000,00 €	174 185,00 €	100 000,00 €	40 000,00 €	7 985,25 €
	AP 4 - DECHETTERIE DE BREBONZAT	30201102	3 740 000,00 €	3 740 000,00 €	620 364,22 €	3 119 635,78 €	2 360 603,37 €		759 032,41 €		0,00 €
	AP 7 - CENTRE TECHNIQUE DE FREGENEUIL	30201602	834 000,00 €	843 500,00 €	676 082,69 €	167 417,31 €	167 417,31 €	9 500,00 €			0,00 €
	AP 9 - BACS INDIVIDUELS COLLECTE SELECTIVE	30201702	1 480 000,00 €	1 480 000,00 €	1 143 251,71 €	336 748,29 €	336 748,29 €				0,00 €
Total APCP			9 054 000,00 €	9 063 500,00 €	4 941 713,37 €	4 121 786,63 €	3 214 768,97 €	183 685,00 €	859 032,41 €	40 000,00 €	7 985,25 €
Total BA DECHETS MENAGERS			9 054 000,00 €	9 063 500,00 €	4 941 713,37 €	4 121 786,63 €	3 214 768,97 €	183 685,00 €	859 032,41 €	40 000,00 €	7 985,25 €
APC	AP 1 - MODULATION SPATIALE DE L'ESPACE CARAT	15201901	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €				0,00 €
Total APCP			50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €				0,00 €
Total BA CARAT			50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €				0,00 €
APC	AP 2 - DELESTAGE STATION GD PONTOUVRE	35201401	6 100 000,00 €	6 100 000,00 €	1 828 878,74 €	4 271 121,26 €	4 000 000,00 €		271 121,26 €		0,00 €
	AP 3 - TRAVAUX STEP MARSAC	35201702	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €	1 139 902,53 €	1 060 097,47 €	1 010 000,00 €		50 097,47 €		0,00 €
	AP 4 - FLEAC - PHOTOVOLTAIQUES	35201701	270 000,00 €	270 000,00 €	247 933,23 €	22 066,77 €	22 066,77 €				0,00 €
	AP 5 - TRAVAUX STEP VINDELLE	35201801	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	21 870,00 €	2 578 130,00 €	500 000,00 €		1 500 000,00 €	578 130,00 €	0,00 €
	AP 6 - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	35201802	420 000,00 €	420 000,00 €	900,00 €	419 100,00 €	299 100,00 €		120 000,00 €		0,00 €
	AP 7 - TRVX 2018 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS & OUVRAGE	35201803	4 200 000,00 €	4 200 000,00 €	1 697 133,84 €	2 502 866,16 €	1 900 000,00 €		602 866,16 €		0,00 €
	AP 8 - TRVX 2019 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS & OUVRAGE	35201901	4 500 000,00 €	4 500 000,00 €	0,00 €	4 500 000,00 €	1 000 000,00 €		2 200 000,00 €	1 300 000,00 €	0,00 €
Total APCP			20 290 000,00 €	20 290 000,00 €	4 936 618,34 €	15 353 381,66 €	8 731 166,77 €		4 744 084,89 €	1 878 130,00 €	0,00 €
Total BA ASSAINISSEMENT			20 290 000,00 €	20 290 000,00 €	4 936 618,34 €	15 353 381,66 €	8 731 166,77 €		4 744 084,89 €	1 878 130,00 €	0,00 €
Total VOTE APCP			289 423 530,07 €	290 278 662,07 €	132 805 111,66 €	157 473 550,41 €	69 074 343,32 €	-324 632,00 €	60 664 148,03 €	16 130 811,69 €	11 604 247,37 €
OPE	BIM - OFFICE DU TOURISME	1021808	70 394,11 €	70 394,11 €	8 036,00 €	62 358,11 €	62 358,11 €				0,00 €
	EPIPHYTE	1021664	6 085,27 €	6 085,27 €	5 202,69 €	882,58 €	882,58 €				0,00 €
	GYMNASSE DE DIRAC	1021663	159 346,28 €	159 346,28 €	157 688,98 €	1 657,30 €	1 657,30 €				0,00 €
	PEPINIERE AGRICOLE	1021604	136 350,50 €	136 350,50 €	114 815,50 €	21 535,00 €	21 535,00 €				0,00 €
tal OPERATIONS			372 176,16 €	372 176,16 €	285 743,17 €	86 432,99 €	86 432,99 €				0,00 €
Total BUDGET PRINCIPAL OP°			372 176,16 €	372 176,16 €	285 743,17 €	86 432,99 €	86 432,99 €				0,00 €
Total VOTE OPERATIONS			372 176,16 €	372 176,16 €	285 743,17 €	86 432,99 €	86 432,99 €				0,00 €
Total général			295 740 706,23 €	296 595 838,23 €	136 090 854,83 €	160 504 983,40 €	72 015 776,31 €	-324 632,00 €	60 734 148,03 €	16 137 811,69 €	11 617 247,37 €